



TR 1

Vrai ou faux ?

Pour faire des recherches dans les bases de données du CEPRB vous avez besoin d'un compte au CEPRB.



TR 2

Vrai ou faux ?

Pour envoyer des courriers communs vous pouvez utiliser la boîte aux lettres virtuelle du CEPRB.



TR 3

Question rapide :

Comment obtenez-vous par courrier électronique des mises à jour périodiques des nouveaux enregistrements qui ont été ajoutés ?



TR 4

Vrai ou faux ?

Vous avez besoin de vérifier votre boîte aux lettres virtuelle du CEPRB tous les jours.



TR 5

Question rapide :

Que fait le CEPRB si vous créez un enregistrement en utilisant un mot clé qui ne figure pas dans le vocabulaire contrôlé du CEPRB ?



TR 6

Question rapide :

Qui peut lire l'information dans un enregistrement de référence personnel qui est lié à une décision publiée ?



TR 7

Vrai ou faux ?

N'importe quel utilisateur peut se référer à une liste de référence centrale sur le registre global lorsqu'il crée un enregistrement.



TR 8

Vrai ou faux ?

L'information des listes de référence n'est pas disponible à travers une recherche directe, mais elle est disponible à travers la visualisation d'un enregistrement lié.



TR 9

Vrai ou faux ?

Vous ne pouvez pas utiliser le CEPRB pour faire des recherches à travers le texte des sites Web nationaux.



TR 10

Vrai ou faux ?

Si vous ajoutez un enregistrement au Carnet du CEPRB sans entrer à votre compte, il sera encore là la prochaine fois que vous utiliserez le CEPREB.



TR 11

Vrai ou faux ?

Vous pouvez avoir plusieurs carnets virtuels différents dans le CEPRB avec des noms différents



TR 12

Vrai ou faux ?

Le CEPRB contient des informations confidentielles auxquelles vous pouvez avoir accès quand vous vous connectez à travers le Centre de Gestion.



TR 13

Vrai ou faux ?

Seuls les représentants de gouvernements peuvent enregistrer des informations au CEPRB.



TR 14

Question rapide :

Où pourriez-vous trouver plus d'informations sur les raisons pour lesquelles un pays n'a aucune décision enregistrée au CEPRB ?



TR 15

Question rapide :

Quand s'applique la procédure d'Accord préalable en connaissance de cause ?



TR 16

Vrai ou faux ?

Un pays qui a décidé de mettre un organisme vivant modifié destiné à être utilisé comme aliment des animaux sur le marché, doit informer le CEPRB dans un délai de 270 jours après avoir pris la décision.



TR 17

Vrai ou faux ?

Le Protocole ne s'applique pas aux semences de manioc génétiquement modifiées expédiées pour être utilisées comme aliment des animaux.



TR 18

Question rapide :

Où, dans le CEPRB, pourriez-vous trouver des informations sur le cadre de biosécurité nationale d'un pays ?



TR 19

Question rapide :

Comment pouvez-vous faire partie de la liste des experts en biosécurité ?



TR 20

Vrai ou faux ?

Le Centre de Ressources d'Information sur la Biosécurité inclut des informations sur des ressources en rapport avec la biotechnologie en général, et pas seulement la biosécurité.



TR 21

Vrai ou faux ?

Si vous faites une recherche en utilisant le terme « Namibie », obtiendrez-vous également des résultats incluant la catégorie plus vaste « Afrique » ?



TR 22

Vrai ou faux ?

Si « coton » et « *Gossypium hirsutum* » sont des termes liés, alors une recherche par *Gossypium hirsutum* donnera également les registres entrés en utilisant le mot coton.



TR 23

Question rapide :

Où pouvez-vous trouver des informations sur des organisations non gouvernementales qui travaillent dans des sujets de biosécurité ?



TR 24

Question rapide :

Où, au CEPRB, pouvez-vous trouver une liste de codes d'identification unique et les organismes auxquels ils se réfèrent ?